STEP D'AÏRE – INCINÉRATEUR DE BOUES : POSITION DE L'AIALI

Vous trouverez inclus dans notre journal (p. 11 et 12) un texte et une feuille d'opposition à la construction d'un incinérateur de boues à la STEP d'Aïre émanant d'un riverain et de l'association ARIA (association des riverains contre la construction d'un incinérateur de boues à la STEP d'Aïre).

Comme vous la savez, notre association suit ce projet depuis le début. Lors du dépôt de la demande d'autorisation de construire, nous avons fait part de nos préoccupations et observations à l'Office des autorisations de construire (OAC) concernant ce projet. En outre, nous avons eu de nombreux échanges avec les responsables du projet aux SIG, auxquels nous avons fait part de nos soucis sur l'impact sanitaire et environnemental du projet. Nous avons également eu des échanges avec le Conseil administratif de la Ville de Vernier sur ce sujet.

Compte tenu de la complexité technique du dossier, le comité a mandaté, en juin 2025, un expert indépendant, la société Écosens à Fribourg, afin d'analyser le rapport d'impact sur l'environnement établi par le bureau CSD ingénieurs mandaté par SIG.

Au terme de son analyse, le rapport Écosens concluait notamment :
«Compte tenu des connaissances actuelles, il n'y a aucune objection à la réalisation du projet du point de vue de l'hygiène de l'air»

«Les émissions des gaz d'échappement épurés de la nouvelle installation n'auront aucun impact significatif sur les personnes et l'environnement»

Vous pouvez retrouver le détail du rapport ainsi que les observations formulées par l'AIALI dans le cadre de la demande d'autorisation de construire dans le journal l'ECHO N. 5 de novembre 2025 sur notre site : aiali.ch

Sur la base de ces termes rassurants, nous n'avions donc pas de raison de faire opposition au projet n'ayant pas **d'éléments tangibles à faire valoir**. De ce fait, notre comité a décidé de ne pas engager une procédure d'opposition qui aurait été à la fois longue,



coûteuse et juridiquement très incertaine. Néanmoins, **cela ne veut pas dire que l'AIALI est favorable à la construction de cet incinérateur**, qui souhaiterait avoir un incinérateur près de chez lui ? Notre décision doit également être replacée dans le contexte de notre expérience récente avec le projet de centre d'hébergement pour réfugiés mineurs non accompagnés (RMNA) à Aïre.

À l'époque, l'AIALI et plusieurs riverains avaient fait opposition à ce projet, estimant disposer d'arguments solides concernant la compatibilité de la construction du centre avec la zone 5 ainsi que la taille de celui-ci. La procédure a été menée jusqu'au Tribunal fédéral, mais nos arguments n'ont finalement pas été retenus par les différentes instances judiciaires. Cette procédure a représenté pour notre association une dépense de l'ordre de CHF 50 000.– et près de cinq années de démarches et de procédures judiciaires.

For de cette expérience, le comité n'a pas souhaité se lancer dans une nouvelle procédure d'opposition incertaine face à des interlocuteurs disposant de moyens financiers et juridiques importants, car suite aux conclusions du rapport Écosens n'avions pas d'éléments tangibles à faire valoir devant une juridiction. En outre, notre situation financière ne nous permettait pas de reproduire une telle démarche.
Depuis la publication de notre expertise, un groupe d'habitants d'Aïre a créé l'association ARIA, qui conteste aujourd'hui certaines conclusions du rapport Écosens. Cette association estimant notamment que de nouveaux éléments n'auraient pas été pris en compte dans les analyses initiales et devant être examinés de manière plus approfondie. Elle met en particulier en avant la question des PFAS, appelés « polluants éternels », dont la présence dans ce type de processus doit être prise en considération. Ces nouveaux éléments peuvent justifier que le débat puisse se poursuivre mais sur une base scientifique et documentée. **Une contre-expertise indépendante** pourrait notamment permettre de déterminer si ces questions sont susceptibles de modifier ou non les conclusions du rapport Écosens.

Nous ne pouvons qu'encourager l'ARIA de poursuivre ses investigations et à faire vérifier ces nouveaux éléments par un expert indépendant. Dans les différents échanges que nous avons eus avec les représentants de cette nouvelle association, nous avons toujours indiqué que si une nouvelle expertise indépendante devait mettre en évidence des éléments remettant sérieusement en question les conclusions du rapport Écosens, cela voudrait dire qu'il y a un problème sérieux avec cet incinérateur compte tenu des résultats de la contre-expertise. De ce fait, notre comité examinerait la situation et pourrait soutenir les démarches des opposants.

Notre association a toujours eu pour vocation de défendre les intérêts des habitants d'Aïre et du Lignon et de leur permettre de disposer d'une information aussi complète que possible. Notre journal est d'ailleurs ouvert aux débats et aux différentes opinions qui peuvent s'exprimer sur des sujets importants pour notre quartier.
C'est dans cet esprit que nous publions aujourd'hui la pétition de l'association ARIA. Chacun pourra ainsi prendre connaissance de ses arguments et, s'il le souhaite, apporter son soutien à cette démarche. L'objectif n'est pas de dicter une position aux habitants, mais de leur permettre de se faire leur propre opinion sur un projet qui concerne directement l'avenir de notre quartier et son environnement.

Alain Gaumann